

Québec, le 10 janvier 2012

Monsieur Bernard Maltais
Préfet
Municipalité régionale de comté
de Charlevoix-Est
172, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1G1

Monsieur le Préfet,

Le 30 août 2011, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a adopté le règlement numéro 213-06-11 édictant un nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé pour son territoire.

Les efforts déployés et la démarche de concertation effectuée par votre municipalité régionale de comté ont permis de bonifier le contenu du schéma d'aménagement et de développement ainsi que de jeter les bases d'une collaboration fructueuse avec les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire. De ce travail, je note particulièrement les améliorations apportées eu égard à la gestion de l'urbanisation et à la planification de la villégiature.

J'ai donc le plaisir de vous informer que le schéma d'aménagement et de développement révisé est conforme aux orientations gouvernementales et qu'en conséquence, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur le jour où le présent avis vous sera signifié.

Par ailleurs, certains ministères et organismes vous contacteront pour vous faire part de mises à jour d'équipements et d'infrastructures ou pour vous proposer des corrections mineures qui pourraient bonifier votre schéma d'aménagement et de développement révisé lors d'une éventuelle modification.

...2

Je souhaite que ce schéma d'aménagement et de développement révisé constitue un outil de gestion efficace qui contribuera au développement harmonieux du territoire de votre communauté. À cet égard, je tiens à vous assurer de la collaboration du gouvernement et en particulier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la poursuite de votre démarche de planification.

Par ailleurs, j'invite la Municipalité régionale de comté à donner suite le plus rapidement possible aux engagements qu'elle a pris dans sa résolution adoptée le 20 décembre 2011, et ce, afin de bonifier le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LAURENT LESSARD